



SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91

COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016 A 9h à St Denis de Cabanne

COMPTE RENDU

Date de convocation : 05/12/2016
Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

Membres présents (12) :

LAPALLUS René	(Charlieu Belmont Communauté)
LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
CHENAL Gérard	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
THOMAS Robert	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
CANNET Michel	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur)

Autres présents :

MORIN Alain	(Communauté de communes du Haut Beaujolais)
BIRON Jean-Laurent	(Communauté de communes du Haut Beaujolais)
MONTARDE Daniel	(Communauté de communes du Haut Beaujolais)
FRANCOIS Justine	(technicienne ZH - SYMISOA)
DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

Excusés :

DAUBARD Christian	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur)

M. Lapallus, président, accueille les délégués. Il dresse la liste des excusés et présente l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 6 octobre 2016

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Débat d'orientation budgétaire

Le rapport de DOB, joint au présent compte rendu, et tel qu'il a été transmis aux délégués avec la convocation, est parcouru et commenté.

Le débat suivant a eu lieu :

- Le projet de recrutement d'un 2^{ème} technicien, comme prévu lors de l'élaboration du contrat de rivière, permettra de réaliser en interne un certain nombre d'études. Ce recrutement est prévu après la signature du contrat de rivière, en mai 2017.
- Concernant les prévisions 2017, René VALORGE rappelle aux délégués que le projet de renaturation du Bézo à Charlieu - qui nécessite le recul de la digue existante - est aujourd'hui en suspend, faute d'accord financier de l'Agence de l'eau pour participer aux travaux de reconstruction de la digue.

Le ROB présenté n'appelle pas d'autres remarques.

3- Révision des statuts du SYMISOA

Une proposition de nouveaux statuts – élaborée en bureau avec les vice-présidents – est présentée aux délégués, et jointe au présent compte rendu.

Elle porte sur les points suivants :

- Adhésion de la CCSB pour les 6 communes du Rhône
- Actualisation des noms et périmètres des membres suite aux fusions
- Modification du siège du syndicat à l'adresse des bureaux actuels
- Modification des clés de répartition du nombre de délégués en conséquence
- Actualisation des modalités de contribution aux dépenses du syndicat
 - Pas de changement sur le fonctionnement
 - Rédaction conforme aux principes retenus dans le 2nd contrat de rivière pour la participation aux investissements

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition de nouveaux statuts

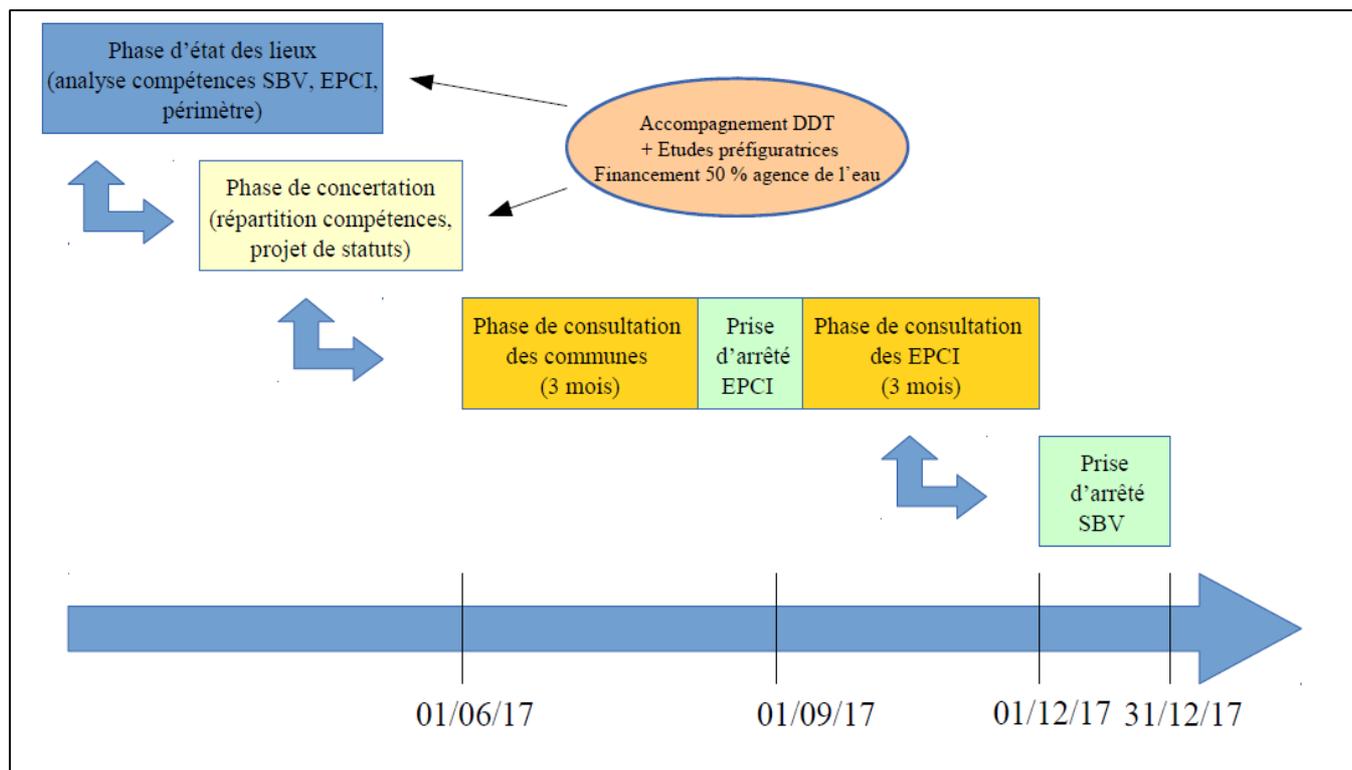
En conséquence :

- les communautés de communes membres, ainsi que la CC Saône Beaujolais, disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ces modifications, et désigner de nouveaux délégués (titulaires + suppléants) conformément à la répartition définie dans les statuts.
- Des élections devront ensuite avoir lieu au SYMISOA pour désigner le Président et les vice-présidents.

Un courrier sera adressé aux présidents et DGS de chaque communauté de communes afin de préciser la marche à suivre.

4- Compétence GEMAPI

Suite aux réunions organisées par les préfetures du Rhône et de la Loire en novembre, un planning est proposé aux délégués pour permettre une prise de compétence GEMAPI par le SYMISOA au 1^{er} janvier 2018 :



Ce planning pose question, notamment aux communautés de communes à cheval sur plusieurs bassins versants, sur lesquels la compétence « rivière » est aujourd'hui morcelée entre communes, communauté de communes et syndicats de rivière.

Il est décidé d'organiser une réunion des présidents des EPCI en mars/avril 2017 sur ce sujet, afin de se mettre d'accord sur un planning commun. Il est rappelé que la loi permet une période transitoire durant laquelle les EPCI et les syndicats de rivière peuvent exercer la compétence GEMAPI simultanément, ce qui laisse la possibilité d'attendre le transfert automatique de la GEMAPI aux EPCI, puis le transfert au SYMISOA pour ce qui concerne le bassin versant du Sornin.

5- Validation du lancement de l'appel d'offres pour les études préalables à la renaturation de la Genette sur la friche industrielle Sunnyland à La Clayette et demandes de subvention.

Il s'agit d'un marché d'étude alloti :

Lot 1 : Prestations topographiques et bathymétriques

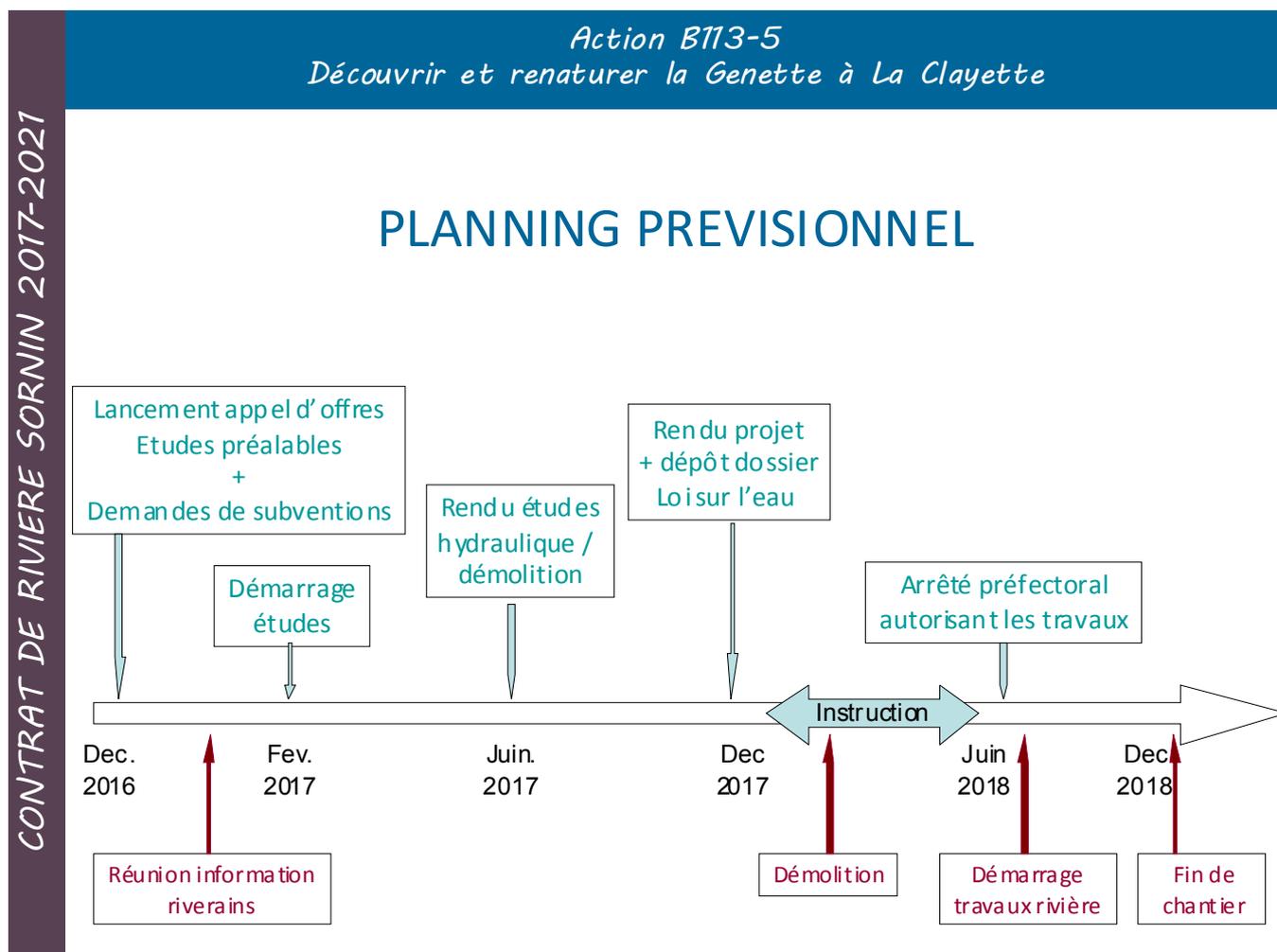
Lot 2 : Etude hydrologique, hydraulique et hydrométrique de détermination de la faisabilité de travaux de restauration morphologique

- Etudes sous maîtrise d'ouvrage : SYMISOA
- Budget : 25 000 €HT
- Consultation du 16 déc 2016 au 23 janv 2017
- CAO + comité syndical : 2 février
- Démarrage des études mi-février 2017
- Une demande de subvention doit être faite auprès de l'Agence de l'eau (80%)

- En parallèle, la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais va lancer les études nécessaires à la démolition des bâtiments et à la gestion de la pollution du site dans le futur projet.

M. Grizard annonce que le site devrait être acheté par la communauté de communes courant décembre. M. LAPALLUS rappelle que le SYMISOA se propose pour une rencontre avec les artisans concernés par le projet afin de leur préciser l'avancement du projet dès janvier 2017. Il précise également qu'une réunion d'information des riverains doit être organisée fin janvier, avant le lancement des études.

Le planning prévisionnel du projet est rappelé :



Les délégués approuvent à l'unanimité le lancement de la consultation et la demande de subvention.

6- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Montant : 200 000 € sur 1 an

Après consultation, deux offres ont été reçues :

Banque	Taux	Soit en déc. 2016	Commission d'engagement	Frais de dossier	Commission non utilisation	Périodicité intérêts
Caisse d'épargne	EONIA (taux plancher à 0) + 1,19%	1,19	0,00 €	0,15% (300€)	0,15% du montant non débloqué	mois
Crédit Agricole Loire Haute-Loire	EONIA +1,4%	1,0870	0,10% (200€)	0,00 €	0,00 €	trimestre

Les délégués choisissent la proposition du Crédit Agricole Loire Haute Loire

7- Montant des contributions 2017

L'année 2017 sera la 1^{ère} année du 2nd contrat de rivière. Les contributions proposées sont donc basées sur le plan de financement du programme du 2nd contrat de rivière, avec un lissage sur 5 ans, comme convenu avec les présidents des intercommunalités membres du syndicat.

Cas particulier pour Charlieu Belmont Communauté : le projet de restauration du Bézo avec déplacement de la digue étant mis en suspend, il n'est pas intégré dans la participation 2017.

	Participation totale (sur 5 ans)	Montant annuel arrondi	Appel 1 (mars)	Appel 2 (juillet)
Charlieu Belmont	693 470	138 700	69 350	69 350
CC La Clayette Chauffailles	481 324	96 300	48 150	48 150
CC Semur en Brionnais	32 959	6 600	3 300	3 300
CC Saone Beaujolais	64 003	12 800	6 400	6 400
TOTAUX	1 271 755	254 400	127 200	127 200

Concernant le planning des appels à participation, le président propose de l'avancer afin de réduire les périodes de difficulté de trésorerie pour le syndicat. Il propose donc 2 appels à participation en mars et en juillet (contre avril et octobre).

Les délégués approuvent à l'unanimité les montants et le planning des participations 2017.

8- Procédure à mettre en œuvre en cas de refus d'accès aux parcelles pour les travaux d'entretien dans les secteurs prioritaires

Cette procédure est proposée pour des travaux d'entretien uniquement, en secteurs prioritaires (c'est-à-dire secteurs avec des enjeux humains ou en amont de secteurs aménagés par le SYMISOA), ET en cas de refus d'accès aux parcelles par le propriétaire ou l'exploitant

Juridiquement :

- La DIG reconnaît l'intérêt général des travaux et crée une servitude de passage pour le SYMISOA

- En cas de dégâts liés à une impossibilité de faire des travaux à cause d'un refus d'accès : la responsabilité du syndicat sera engagée dans tous les cas (minimum 1/3 du montant du préjudice)
- En effet, le syndicat doit mettre en œuvre TOUS les moyens dont il dispose pour assurer sa mission d'intérêt général.

Ainsi, dans le cas d'un refus d'accès, avec menace physique envers les agents, il est proposé la démarche suivante :

- Courrier au propriétaire ou à l'exploitant récalcitrant lui rappelant l'existence de la DIG et la possibilité de faire réaliser les travaux d'office à ses frais
- Si maintien du refus d'accès (avec menaces) : sollicitation de la gendarmerie pour démarche auprès du propriétaire ou exploitant / voir protection 'policière' des agents si nécessaire

Les délégués approuvent à l'unanimité la mise en œuvre de cette démarche, si toutes les voies de discussion ne permettent pas d'aboutir.

9- Demande de subvention pour les postes 2017

Une subvention est à solliciter auprès de l'Agence de l'eau pour les postes d'animation 2017. Le taux d'aide annoncé est de 60%.

Demande 2017 / budget :

- Chargée de mission + secrétaire ½ temps	90 000€
- Technicien de rivière 1	61 000€
- Technicien de rivière 2	45 000€
- Technicienne ZH et agriculture	46 000€
	TOTAL : 242 000€
	Subvention attendue : 145 200€

Les délégués approuvent à l'unanimité la demande de subvention à déposer auprès de l'Agence de l'eau.

10- Questions diverses :

- **PAEC**

Concernant la campagne 2017 :

- les enveloppes financières ne seront pas connues avant mars 2017
- 6 diagnostics ont déjà réalisés dans le 42 – attente début 2017 pour lancer ceux dans le 69 et 71
- Agence de l'eau a indiqué qu'elle se positionnerait 'début 2017' sur les financements des MAEC en 2017

Malgré toutes ces incertitudes, le SYMISOA pense poursuivre les démarches auprès des exploitants en 2017, dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles pour signer des MAEC. Ainsi, demandes de subvention sont à faire pour les fonds FEADER liés à l'animation côté Loire et Rhône :

- Budget animation 69 : 19 936.78€ (FEADER 50% - Agence de l'eau 50%)
10 diags prévus + actions complémentaires
- Budget animation 42 : 23 144.80 € (FEADER 50% - Agence de l'eau 50%)
20 diags prévus + actions complémentaires

M. MORIN souhaite connaître quelle proportion des exploitants qui ont participé aux formations, ont finalement signé des MAEC en 2016 ? Justine FRANCOIS lui indique que la totalité des exploitants côté Sornin qui ont suivi les formations, ont ensuite réalisés les diagnostics puis signé des MAEC.

M. LAPALLUS revient sur toutes les incertitudes financières qui pèsent sur ce projet, et regrette cette situation qui bloque complètement une dynamique qui s'était pourtant bien amorcée. M. VALORGE déplore que ces déboires, qui ne sont pas du fait du SYMISOA ou des collectivités locales, risquent de porter le discrédit aux démarches 'rivière' qui sont plus largement menées sur le territoire.

Les délégués approuvent à l'unanimité la demande de subvention à déposer auprès des fonds FEADER et de l'Agence de l'eau pour l'animation des PAEC en 2017.

- Décision modificative

N°Cptes	DESIGNATION	BP2016+ DM	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
60612	Energie	3 700,00 €		100,00 €		
6227	Actes et contentieux	4 870,00 €		1 300,00 €		
64138	Autres indemnités	2 100,00 €		200,00 €		
64111	Rémunérations	96 500,00 €	1 600,00 €			
TOTAL			1 600,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €		0,00 €	

La DM 2016-4 est adoptée à l'unanimité des présents.

- Indemnité au trésorier

Les délégués sont informés du montant de l'indemnité allouée au trésorier pour l'année 2016 : 362.68€

- Recrutement d'un emploi d'avenir

Le président indique aux délégués que l'embauche de l'emploi d'avenir qui était prévue au 1er décembre 2016 a du être reportée au 1er février 2017, suite à une demande de la Mission locale.

- Paiement des amendes de stationnement

Le président soumet aux délégués la prise en charge par le syndicat des amendes de stationnement des agents ou des élus pendant le service.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Compte rendu affiché le :
03/01/2017

